

CONVENTION de FORMATION AYURVEDA THEORICO-PRATIQUE

28 Juin 2021

ENTRE :**ECOLE DE FORMATION SATTVA**

N° SIRET : 507 926 830 000 21 - APE 85517

ET :

NOM -----

PRENOM -----

N° tél. -----

Adresse-----

Mail -----

POUR :

La formation d'accompagnant en Ayurvéd

LIEU :**A L'ECOLE DE YOGA INTEGRAL SATTVA**

8 RUE DU GRAND CHAMP – THEIX

63122 St GENES CHAMPANELLE

PROGRAMME : *(sous réserve de modifications)*

Cycle 2021-22	Thèmes des journées théorico-pratiques
22 octobre – 26 novembre 17 décembre - 28 janvier 11 février - 25 mars 15 avril - 20 mai	Journées d'accompagnement d'un candidat-patient sur une année (analyse des pathologies, terrain, rééquilibrage et suivi)
Du 04 au 07 novembre et du 28 au 30 avril - 01 mai ----- Du 24 au 27 février	Massages & cuisine Ayurvédique (cessions 1 et 2) ----- Méditations & Prana-thérapie

HORAIRES :

9H-12H et 13h-16h (*sous réserve de modulation à voir avec le formateur*)

ELEMENTS PEDAGOGIQUES :**Nouveau**

La pédagogie utilisée suit une alternance entre la pratique et la théorie : **présentiel** ou **distanciel**
Le stagiaire bénéficie :

- De livrets pédagogiques en Ayurvéda
- De fiches techniques sur les thèmes abordés en journées et une trame à suivre
- Des enseignements, des cours pratiques et un suivi personnalisé

Nouveau - **Des enregistrements des formations en visio seront disponibles**

Une bibliographie sera à étudier et des pratiques seront à réaliser chez soi.

Une feuille de présence atteste de l'assiduité de chaque participant.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'action de formation pour 2021-22 est de :
1440 € l'année (TTC)

MODALITES DE PAIEMENT :

- PAIEMENT EN 1 FOIS : un chèque de 1440 €
- PAIEMENT EN 12 FOIS : 12 chèques de 120 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 8 FOIS : 8 chèques de 180 € à établir maintenant
- PAIEMENT EN 4 FOIS : 4 chèques de 360 € à établir maintenant

VIREMENT : MONTANT de ... €



CHOIX de certains stages (*récupération de week-end* ou *formation complémentaire*) :

- PAIEMENT EN ... FOIS : ... chèque(s) de 72 €/jour à établir maintenant pour le(s) stage(s) suivant(s) :

Les chèques seront encaissés le 05 du mois - à partir du mois d'Août 2021
(NE PAS DATER LES CHEQUES - MERCI)

La présente convention peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois. Pas de remboursement pour absence non justifiée.

Fait à ... , en deux exemplaires, le ...

Philippe FRADIN



Ecole de Yoga Sattva
8 RUE DU GRAND CHAMP -THEIX
63122 ST GENES CHAMPANELLE
N° Siret : 507 926 830 000 21

Pour le stagiaire,
Phrase manuscrite, lu et approuvé,
Bon pour engagement,

Signature,